



PROCES VERBAL D’AFFICHAGE DU CONSEIL MUNICIPAL Du Lundi 24 juin 2024

Début de la séance à 19h25

Membres : En exercice : 9, Présents : 6, Absents : 3

Présents : S.Ebrard, V.Lecarpentier, B.Tapin, J-M.Elter, B.Laviec, F.Coupel

Absents : M.Vérier, J.Razafinarivo, E.Monnier

Pouvoirs : M.Vérier à B.Tapin, J.Razafinarivo à V.Lecarpentier, E.Monnier à F.Coupel

Secrétaire de séance : B.Tapin

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès-verbal de la séance du 3 juin 2024 ;
- Décision Modificative pour achat de pompes de relevages ;
- Demande de subvention au titre de l’APCR+ avec plan de financement concernant le local technique ;
- Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles avec plan de financement pour travaux de l’église ;
- Demande de subvention auprès du Département -Restauration du patrimoine historique - avec plan de financement pour travaux de l’église ;
- Demande de subvention auprès de l’association Sauvegarde de l’Art français;
- Remboursement de frais- (Fête d’Antan).

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 3 juin 2024 par 9 voix pour

DELIBERATIONS et AVIS

1/ Décision Modificative pour achat de pompes de relevages

Madame le Maire annonce aux membres du Conseil municipal que les deux pompes de la station de relevage doivent être changées en raison de leur état de dégradation avancé.

Il est présenté aux membres du Conseil deux devis, dont le mieux disant de la société SAUR.

Suite à la présentation des devis, le Conseil municipal :

- vote l’adoption de la proposition de la société SAUR pour un montant total de 9468€.
- Autorise madame le Maire à effectuer un virement de crédits du compte 6518 (autres charges de gestion courantes) vers le compte 2156 (matériel spécifique d’exploitation) pour 10500€ afin de financer la dépense ;

Vote : Pour : 9

2/ Demande de subvention au titre de l’APCR+ avec plan de financement concernant le local technique ;

Madame le maire expose au conseil que suite à la vente de l’ancienne caserne, il avait été prévu qu’une partie des recettes soit réinvestie dans la construction d’un bâtiment technique communal.

Les besoins en infrastructures pour le personnel technique et pour matériel se faisant de plus en plus précis, un abri est devenu indispensable.



PROCES VERBAL D’AFFICHAGE DU CONSEIL MUNICIPAL
Du Lundi 24 juin 2024

Elle précise également qu’une subvention peut être sollicitée auprès du département au titre de l’Aide aux Petites Communes Rurales +.

Vote : Pour : 9

3/ Demande de subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles avec plan de financement pour travaux de l’église ;

Madame le maire expose au conseil que des travaux de restauration du transept sud de l’Eglise doivent commencer. Elle propose qu’une demande de subventions soit faite auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) afin d’accompagner la commune dans le projet.

Vote : Pour : 9

4/ Demande de subvention auprès du Département -Restauration du patrimoine historique - avec plan de financement pour travaux de l’église ;

Madame le maire propose qu’une demande de subventions soit faite auprès du Département du Calvados – Restauration du patrimoine -afin d’accompagner la commune dans le projet.

Vote : Pour : 9

5/ Demande de subvention auprès de l’association Sauvegarde de l’Art français;

Madame le maire propose qu’une demande de subventions soit faite auprès de l’association Sauvegarde de l’Art Français.

Vote : Pour : 9

6/ Remboursement de frais;

Vu le détail des frais engagés et présentés par Madame EBRARD correspondant à l’achat de fanions pour les festivités – fête d’Antan.
Le Conseil municipal accepte le remboursement.

Vote : Pour : 9

Séance levée à 19h35

Les délibérations peuvent être consultées en Mairie
AFFICHÉ en Mairie, le 01/07/2024

Les actes de la commune sont édités par publication papier, et sont tenus à la disposition du public en mairie de manière permanente et gratuite. (Délibération 29/2022. Séance du 27/06 /2022)

Le Secrétaire de séance

Le Maire,
Sylviane EBRARD

